



PRÉFÈTE DE LOT-ET-GARONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à la déclaration d'intérêt général avec autorisation environnementale
pour la gestion du bassin versant du Tolzac**

Une enquête publique unique est ouverte sur les communes de Beaugas, Brugnac, Cancon, Castelmoron sur lot, Clairac, Coulx, Fauillet, Gontaut de Nogaret, Grateloup Saint Gayrand, Hautevignes, Laparade, Monbahus, Monclar, Montastruc, Montignac de Lauzun, Monviel, Moulinet, Pinel Hauterive, Saint Maurice de Lestapel, Saint Pastour, Segalas, Tombeboeuf, Tonneins, Tourtres, Vares, Verteuil d'Agenais et Villebramar **du vendredi 05 avril 2019 inclus au lundi 06 mai 2019 inclus** .

Elle porte sur la déclaration d'intérêt général avec autorisation environnementale pour la gestion du bassin versant du Tolzac

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés en mairie de **Monclar, Fauillet, Monbahus et Verteuil d'Agenais** pendant **32 jours, du vendredi 05 avril 2019 inclus au lundi 06 mai 2019 inclus** où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête.

Mairie de Monclar
A l'attention de M. Simon Audoire, commissaire enquêteur
47380 MONCLAR

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : **ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr** à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

M. Simon AUDOIRE, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- **mairie de MONCLAR : 5 avril 9 -12 h,**
- **mairie de FAUILLET : 13 avril 9-12 h**
- **mairie de MONBAHUS : 17 avril 9 -12 h**
- **mairie de VERTEUIL D'AGENAIS : 25 avril 14-17 h**
- **mairie de FAUILLET : 29 avril 14-17 h**

- mairie de MONCLAR : 6 mai 17-20 h

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot et Garonne, en mairie de **Monclar, Fauillet, Monbahus et Verteuil d'Agenais** ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, les décisions susceptibles d'intervenir sont une déclaration d'intérêt général avec autorisation environnementale, délivrée par le préfet de Lot-et-Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au syndicat mixte des vallées du Tolzac, Mairie de Monclar, 47480 Monclar, tel : 05.53.41.80.98

Agen, le 11/03/19

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

613

Hélène GIRARDOT